

Cher.es camarades,

Comme vous le savez, du 29 Novembre au 6 Décembre, nous devons voter pour les élections professionnelles. **La CGT doit progresser lors de ces élections et nous comptons sur vous pour voter.**

A ce titre, voilà un petit tutoriel pour vous aider dans les démarches à venir.

1 – Compte Electeur :

Depuis le 11 Octobre, vous pouvez créer votre compte électeur. Pour cela, il vous suffit de vous connecter sur le site du ministère [ICI](#). Vous devez y saisir votre adresse de messagerie professionnelle du type gna.gna@ac-lyon.fr

Rendez-vous ensuite sur votre boîte mail académique (cela peut prendre un certain temps car les serveurs du ministère sont leeeennnts...), ouvrez le mail « création de votre compte électeur » et cliquez sur le lien actif.

Le site vous demande alors de créer un mot de passe électeur mais vous en suggère un extrêmement compliqué. **Nous vous conseillons plutôt de trouver un mot de passe qui ait du sens pour vous ET DE LE NOTER SOIGNEUSEMENT.**

Retournez ensuite sur le site : <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

Et connectez-vous. Vous pourrez voir les informations vous concernant.

Profitez-en pour vérifier que vous figurez bien sur les listes électorales, si les informations vous concernant sont exactes et que vous pouvez participer à tous les scrutins :

Attention : Nous votons pour plusieurs scrutins.

Stagiaires = 2 scrutins : Comité technique Ministériel et Académique

Non-titulaires (en poste depuis au moins le 29 septembre et pour un contrat d'au moins 6 mois ou en CDI) = 3 Scrutins : Comités Technique Ministériel et Académique + Commission Consultative Paritaire

Remarque : cela signifie que les Aed et les Aesh ayant des contrats de 6 mois ou plus votent !

Titulaires (en activité, même congé divers sauf disponibilité) = 4 Scrutins CTM et CTA + CAPN et CAPA

En cas d'erreur sur les scrutins, cliquez tout de suite sur « contester » et laissez-vous guider :

Mes scrutins

Pour consulter les informations de chaque scrutin, à partir du 05/11/2018, cliquez sur la flèche devant chaque scrutin et dépliez les informations.

Si vous constatez une anomalie ou un oubli cliquez sur « contester », jusqu'à la date du 14/11/2018.
Les scrutins attribués à votre corps sont consultables sur www.education.gouv.fr/electionspro2018

Vos preuves d'émargement, après le vote, seront accessibles depuis cette page.

Comité Technique Ministériel

Comité Technique Académique de l'académie d'Aix- Marseille

CAPN des professeurs certifiés et des AE

CAPA des professeurs certifiés et des AE de l'académie d'Aix-Marseille



De même si vous constatez une erreur concernant votre « profil électeur » cliquez sur « demandez une modification » et laissez-vous guider.

2 – Récupération de la notice de vote :

Du 5 au 13 Novembre (rentrée des vacances), vous devrez récupérer une « notice de vote » qui est un document contenant **mot de passe sécurisé qui vous sera nécessaire pour procéder au scrutin**. Ces notices de vote vous seront remises sur votre lieu de travail. Si vous n'êtes pas sur votre lieu de travail à cette période, par exemple pour raison de maladie, contactez le rectorat pour qu'ils vous envoient le document à domicile.

3 – le VOTE

- Munissez-vous de votre notice de vote
- Connectez-vous à votre espace électeur (avec votre mot de passe que vous avez précieusement conservé) <https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>
- Votez pour tous les scrutins

REMARQUES IMPORTANTES :

- **Il y a plusieurs scrutins** (2 à 4 suivant les cas – voir au dessus pour rappel)
- **il n'y aura que 4 logos par page, mais plusieurs pages seront disponibles**. Il se peut que la CGT ne soit pas sur la première page. Ça ne veut pas dire que vous ne pouvez pas voter pour la CGT mais simplement qu'il faut vérifier sur les pages suivantes.
- **Ce n'est pas parce que la CGT n'est pas représentée sur un scrutin qu'elle ne le sera pas dans d'autres**. Par exemple : nous présentons des listes Prof d'EPS pour la CAPN (nationale) même si nous n'avons pas pu en présenter une au niveau académique (CAPA). Donc vérifiez à chaque fois.
- **Au moment où vous avez cliqué sur le logo, on vous demande de confirmer**. Si vous ne confirmez pas, le vote ne compte pas. Vérifiez bien que vous avez confirmé. On vous demandera alors de télécharger un reçu certifiant votre vote. Gardez-le au cas où nous constatons des irrégularités.
- **Si vous avez perdu votre notice de vote contenant votre IDENTIFIANT ou votre MOT DE PASSE DE VOTE créé lors de la création de votre espace électeur, contactez de toute urgence le rectorat ... ET NOUS**. Une « hotline » du rectorat sera disponible et visible sur le site des élections (8h à 20h la semaine du scrutin). Nous ferons aussi une sorte de « Hotline CGT » avec des permanences à la Bourse toute la semaine pour vous aider.

Nos vies étant bien agitées, certain.es d'entre nous vont sans doute oublier de voter... Nous risquons donc de vous contacter lors de la semaine du scrutin pour vous rappeler de voter et vous aider si besoin.

VOTEZ ET FAITES VOTER CGT POUR LES ELECTIONS